



PROJET ACCORD SCC

PAS DE RELEVÉS DE DÉCISIONS

Pôle SEM CML

Nous déménageons



↳ TRANSFORMATION DE SCC

AGENTS SCC QUI SERONT AFFECTÉS VERS BUS = 67%
 AGENTS SCC QUI SERONT AFFECTÉS VERS SEM = 33%

↳ DES SUJETS DE NÉGOCIATIONS SCC

SUJETS	PROPOSITIONS DIRECTION	PROPOSITIONS UNSA RATP	OBTENUES AVEC LA SIGNATURE UNSA RATP
Bourse d'échange	rien	oui	oui
Commission de suivi des affectations	oui	oui	oui
Gratification exceptionnelle	1.000 € en 2 fois pour tous les agents	Augmentation de la gratification et attribution des montants en fonction de l'ancienneté	Gratification attribuée aux agents SCC en fonction de l'ancienneté de 1800 € à 2400 €
Indemnité géographique qui est définie dans IG 436	Application des textes en vigueur	Déroger exceptionnellement aux textes en attribuant l'indemnité à tout le monde	oui Attribution de l'indemnité sans conditions de déplacement géographique
Agents qui ont effectué une passerelle ou une mobilité juste avant l'ouverture des négociations sur la transformation de SCC	rien	Attribution de la gratification exceptionnelle aux agents concernés	oui
Mesure carrière des agents	rien	Un avancement aux agents en mettant en place un Tableau d'Avancement Supplémentaire	UNSA RATP en tant que signataire pourra demander la mise en place d'un TAS en 2020



Bagnolei, le 16 décembre 2019

Madame Patricia DELON
Directrice du département CML
LAC ☒ A73
LYBY – LYON BERCY

NRef. : 19-12-21-TB/C
Copie : Observatoire social
OBJET : **ALARME SOCIALE**

Madame la Directrice,

Par la présente, l'UNSA-RATP active la procédure d'alarme sociale pour le motif suivant :

- Le projet de texte de protocole d'accord d'accompagnement sur la transformation du SCC comporte des insuffisances sur les points suivants :
 1. Mise en place d'une prime géographique à tous les agents qui ne rentrent pas dans les critères d'éligibilité à l'indemnité géographique IG436.
 2. Une attention particulière pour les agents en horaire atypique sur leur service d'origine sur une durée déterminée.
 3. Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont effectué une passerelle ou mobilité avant l'ouverture des négociations.
 4. Inscription au Tableau d'Avancement des agents en hors quota pour un avancement supplémentaire.

Dans l'attente d'être reçus,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Délégué Syndical Central
T. BABÉC



L'ACTION A UN NOM :
UNSA RATP